

DECISION PORTANT NOMINATION  
DE LA DEONTOLOGUE LOCALE  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du 27 octobre 2021 (JO du 28 octobre 2021) portant nomination de Monsieur Nicolas Grivel en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales ;  
Vu l'instruction Interministérielle n° DSS/SD4B/SG/SAFSL/2023/62 du 11 mai 2023 relative aux règles déontologiques applicables aux personnels des organismes de sécurité sociale ;

DECIDE

Article 1 : Madame Béatrice Bardin, Secrétaire générale adjointe de la Caisse nationale des allocations familiales est nommée déontologue locale de la Caisse nationale des allocations familiales.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 30 octobre 2024.

Article 3 : La Secrétaire générale, en lien avec la déontologue nationale, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site caf.fr et sur l'intranet Cafcom.

  
Nicolas Grivel  
Directeur général



32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 57 24